



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 9 MAI 2017**



Le neuf mai deux mille dix-sept (09/05/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le quatre mai deux mille dix-sept (04/05/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAUDAUD Christine - FRADET Jean-Pierre- GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François

Absents ou Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 4 avril 2017 est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Vente bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'abattage d'aulnes sur la commune, il conviendrait de mettre en vente le bois coupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
(Etant intéressées, Mesdames MOLLÉ, COUSSOT et MACÉ ne prennent pas part au vote)

DECIDE de vendre du bois d'aulnes au prix suivant : 25 € le stère

CHARGE le maire de vendre ledit bois

B. Indemnité de gardiennage de l'église 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage des églises, et précise que, pour l'année 2017, le montant de cette indemnité est plafonné à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la localité où se trouve l'édifice du culte, comme c'est le cas pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer une indemnité d'un montant de 120.97 € au gardien de l'église pour l'année 2017.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget général de la Commune.

3. Commission Enfance Jeunesse

A. Temps d'Activités Péri-éducatives

Madame COUSSOT informe le conseil municipal que la commission ne souhaite pas modifier les horaires des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP), soir :

Lundi, jeudi et vendredi : 16h-16h30 (activités libres sur les cours)

Mardi : 15h-16h30 : activités définies selon un planning

Les activités du mardi envisagées sont :

- Cirque (Intervenant extérieur)
- Théâtre (Intervenant extérieur)
- Eveil musical (Intervenant extérieur)
- Judo (Intervenant extérieur)
- Loisirs créatifs
- Animation autour du littoral avec une intervention du musée du sable 1 fois par période

Madame COUSSOT précise que ces activités restent gratuites pour les familles.

B. Tarifs restaurant scolaire 2017-2018

VU le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 ;

Madame MACÉ rappelle que tous les ans la commission enfance jeunesse fait une proposition pour les tarifs du restaurant scolaire.

Cette année, la commission n'a pas souhaité augmenter les tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE que les tarifs suivants seront appliqués pour l'année scolaire 2017-2018

- Repas enfant	:	3,35 €
- Repas enfant occasionnel	:	3,85 €
- Tarifs enfant apportant son repas pour raison médicale:		2.00 €
- Repas adulte et enseignant	:	5,67 €
- Repas adulte occasionnel	:	6.17 €
- Forfait de carence (1 jour)	:	2.00 €

Madame RICHARD précise que le taux de couverture de ce service est d'environ 70%

C. Tarifs centre de loisirs, périscolaire...

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les services périscolaires et extrascolaires deviennent municipaux au 1^{er} septembre 2017.

Il convient donc de fixer les tarifs

Madame LETARD informe le conseil municipal que la commission Enfance Jeunesse n'a pas souhaité modifier les tarifs pratiqués actuellement par l'association Espace Mômes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** que les tarifs suivants seront appliqués pour l'année scolaire 2017-2018

Quotient	Régime Général et Agricole (CAF et MSA)				Autres régimes	Hors Commune
	0 à 500	501 à 700	701 à 900	901 et plus		
Journée avec repas (8h)	6.00 €	8.00 €	10.00 €	14.50 €	17.00 €	20.00 €
Journée sans repas (6h)	4.50 €	6.00 €	7.50 €	11.05 €	13.50 €	15.50 €
½ journée avec repas (5h)	3.75 €	5.00 €	6.25 €	11.05 €	13.50 €	15.50 €
½ journée sans repas (3h)	2.25 €	3.00 €	3.75 €	7.56 €	10.50 €	12.00 €
Péricentre (le ¼ d'heure)	0.19 €	0.25 €	0.31 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Périscolaire (le ¼ d'heure)	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Collation	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €
Petit déjeuner	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €

D. Régie cantine

Madame LETARD informe le conseil municipal que la régie du restaurant scolaire, encaissera également les recettes du périscolaire et de l'extra-scolaire. Un arrêté précisant cela va être pris par Monsieur le maire.

Elle précise également que les Chèques Vacances et CESU ne seront plus des moyens de paiement.

Les familles pourront payer par prélèvements, par chèques, espèce ou par carte bancaire via le site internet de la commune. Ce dernier moyen de paiement sera opérationnel à la rentrée de septembre.

E. Projet éducatif

Mesdames AUBRET et DELAVALAUD exposent au conseil municipal la réflexion de la commission sur le projet éducatif.

Ce projet concerne tous les enfants de la commune de 0 à 18 ans.

Elles présentent les objectifs ou axes à développer :

- Faire vivre et développer la culture, les loisirs et l'éducation sur le territoire

Intéresser tous les jeunes de 3 mois à 17 ans avec des temps d'activités adaptés à leur tranche d'âges, sur la commune et sur le territoire

- Favoriser le savoir vivre ensemble, l'intergénérationnel, et la solidarité

Développer le vivre ensemble, la vie de groupe, la sociabilisation, le respect des règles, l'éducation à la citoyenneté souvent latente mais qui ne demande qu'à être active. Devenir accompagnateur dans ces temps

- Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur leur territoire

Être à l'écoute pour développer la démarche de projets en individuel et en équipe (développer la confiance en soi), accepter les idées folles, être facilitateur d'engagement, savoir repérer les fragilités.

- Optimiser les modes d'accueils et les structures d'animation du territoire

Dépasser les frontières de la commune, élargir les horizons et oser les nouveautés. Communiquer et créer des passerelles avec les modes d'accueil existants sur le territoire autres que ceux que la commune organise (RAM, LAEP)

- Développer des actions d'éducation à la santé auprès des plus jeunes

Cet objectif passe notamment par des actions de prévention en matière de santé. Que ce soit en termes d'alimentation ou d'activités physiques, de prévention des pratiques à risques et des pratiques addictives, de sensibilisation au secourisme, etc.,

Cet axe doit également être intégré dans l'accompagnement de la professionnalisation du personnel du secteur de l'enfance jeunesse qui exerce quotidiennement leur métier auprès des enfants et des adolescents.

- Accompagner les familles : la parentalité

Aider les parents à assurer leur rôle parental en prenant appui sur la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences, sur la base du volontariat, autour d'activités (groupe de parole, conférence débat, activités parents enfants...), avec l'appui de professionnels du secteur, pour renforcer par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

- Etre en lien constructif avec les partenaires (écoles, associations, parents, CAF, MSA, DDCS....) et les autres collectivités du territoire

Au vu de cela, il convient de réécrire le projet éducatif.

Le projet pédagogique qui sera mis en place par le service enfance-jeunesse devra obligatoirement découler de ce projet éducatif.

4. ☞ Commission Finances - Urbanisme : Le Haut Chambourg

A. Convention avec ENEDIS

Monsieur ROY informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux du lotissement du Haut Chambourg, il est nécessaire de mettre un coffret fausse coupure.

De ce fait, une convention de servitude doit être conclue entre la commune et ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la convention de servitude

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

B. Convention avec le SyDEV pour l'éclairage public

Monsieur le Maire présente la convention qui définit la participation de la commune aux travaux d'éclairage public dans le lotissement « le Haut Chambourg ».

Il précise que le montant de la participation est de 24 651,00 € (Montant Maximum)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyDEV.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le montant de la participation.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « le Haut Chambourg ».

C. Prix de vente

Monsieur ROY informe le conseil municipal que désormais la TVA s'applique sur l'ensemble du prix et non que sur la marge.

Au vu de l'incidence et de la fiche programme, la commission n'a pas souhaité modifier le prix de vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE, le maintien à 80 € le m²

5. ☞ Commission Communication

A. Site internet

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que le site internet va être refait par la société SEVEN VALLEY pour un montant de 3 000 € HT. Ce prix intègre la formation des agents administratifs.

Elle précise que les informations seront toujours mises en ligne par les services administratifs.

B. Livret d'accueil

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que la commission travaille sur un livret d'accueil.

Elle propose de l'envoyer à l'ensemble du conseil, pour recueillir les avis, avant la validation finale.

C. L'Air d'en rire

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que la commune accueillera 2 soirs le festival « L'air d'en rire » :

- Vendredi 29 septembre : tremplin
- Samedi 30 septembre : Frédérick Sigrist

6. ☞ Commission Action Sociale

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que Vendée Habitat va réaliser de gros travaux de rénovation sur les 7 logements rue des 4 vents, courant 2018.

7. ☞ Commission Patrimoine : Rénovation école Gustave Eiffel - Avenants

Vu les marchés conclus entre la commune et les entreprises ABC construction et Techni plafonds

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que des travaux modificatifs ont été demandés aux entreprises. Il convient donc de réaliser des avenants, pour un montant total de 4 944.05 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les travaux complémentaires pour un montant de 4 944.05 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents nécessaires.

PREND ACTE que le montant total des travaux s'élève à 450 483.44 € TTC.

Lot – entreprise	Montant initial TTC	Avenant 1 TTC	Montant total TTC
3-ABC construction	37 587.72 €	5 960.40 €	43 548.12 €
5-Techni plafonds	35 889.89 €	- 1 016.35 €	34 873.54 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau propose que les peintures des classes soient refaites. Ces travaux restent à organiser et à planifier.

8. ☞ Commission Foyer Rural – Restaurant scolaire

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 26 avril à la 6K. lors de cette réunion, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a été lu.

Voici les modifications apportées :

- La salle de rangement sera carrelée
- Les séparations des sanitaires du restaurant scolaire, seront du mobilier et non des parois carrelées
- Un béton imprimé sera mis en option pour la terrasse
- La réalisation du bar fera l'objet d'un lot spécifique

L'appel d'offres doit être lancé prochainement

9. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le conseil communautaire est lundi prochain.

Pas de compte-rendu de commissions depuis le dernier conseil municipal.

10. ☞ Points divers

A. Diverses rencontres

Monsieur le maire annonce 2 rencontres pour promouvoir la commune :

- Mme BERNARD Lydie (Vice Présidente de la région Pays de la Loire) viendra à la rencontre du bureau le samedi 3 juin
- Mme BILLON Annick (Sénatrice) viendra à la rencontre du bureau le jeudi 15 juin en matinée

B. Dates à retenir

- 11 et 18 juin : législatives (jusqu'à 18h)
- 11 juin : animation estivale

- 2 septembre : journée de la jeunesse

- 7 octobre : GenéZik

- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

6 juin
11 juillet
5 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre